

LES « FUTURIBLES » DE LA FAMILLE ¹

Louis Roussel

Cet article de prospective, écrit en 1991 par Louis Roussel, conseiller scientifique à l'INED, est intéressant à plus d'un titre. Tout d'abord, avec le recul d'une douzaine d'années, sa lecture montre que les évolutions en matières familiales sont lentes. Ainsi, les principales tendances qui affectaient cette institution sont toujours à l'œuvre aujourd'hui et bien des constats faits par l'auteur sont non seulement encore d'actualité, mais toujours pertinents d'un point de vue prospectif : « un pacte conjugal plus fragile », « une socialisation plus difficile », « le rétrécissement des relations collatérales », « la modification de la situation des enfants », une « désinstitutionnalisation » des liens de parenté, etc. Autant de phénomènes qui dessinaient « une famille plus floue » ou, pour reprendre le titre d'un de ses ouvrages, Une famille incertaine (Ed. Odile Jacob, 1989). Mais ce texte présente aussi des réflexions plus larges, d'ordre méthodologique, voire épistémologique. Par exemple, Roussel distingue clairement ce qui relève du « certain » de ce qui relève du « probable » ou simplement du « possible ». Si le certain renvoie aux prévisions sûres fondées sur des situations déjà acquises et scientifiquement confirmées, le probable désigne ce qui résulte des tendances actuelles à forte inertie, tandis que le possible est constitué d'hypothèses et de conjectures que la situation présente rend envisageables. S'appuyant sur l'exemple de la désinstitutionnalisation de la famille, il définit également les deux caractéristiques de toute « tendance lourde » : un enracinement profond dans le temps et dans les mentalités des acteurs ; une influence sur de nombreux phénomènes du fait de sa centralité dans le système social. Enfin, bien au-delà des seules questions démographiques, cet article constitue une sorte de « défense et illustration » de la prospective. Au fil des pages, l'auteur insiste sur les vertus politiques de l'anticipation et sur l'obligation, plus profonde encore, pour toute société, de se représenter les futurs probables. Selon lui, le choix de formuler ou non des perspectives ne nous est guère laissé : nous ne pouvons « refuser de réfléchir sur l'avenir » car ce serait « renoncer à comprendre le présent ».

ALEPH

Chez les peuples démocratiques, de nouvelles familles sortent du néant, d'autres y tombent sans cesse et toutes celles qui demeurent changent de face ; la trame du temps se rompt à tout moment et le vestige des générations s'efface... Les plus proches seuls intéressent.

Alexis de Tocqueville

Alexis de Tocqueville, à qui nous emprunterons ici quelques-unes de ses hypothèses, annonçait dès 1840 que la société égalitaire et démocratique développerait de nouvelles formes familiales plus étroites et moins soucieuses de reproduire le passé ². Cette évolution était déjà engagée dans une partie de la population française, mais le siècle qui suivit la confirma amplement ³ : sous des formes

(1) Article paru dans la revue *Futuribles* », n° 153, avril 1991, p. 3-21.

(2) TOCQUEVILLE (Alexis de), *Œuvres complètes* (1840), Édition Paris : Gallimard, 1967, p. 105-106.

(3) SENNETT (Richard), *La famille contre la ville*, trad. franç., Paris : Encre, 1980.

différentes, il est vrai, les familles des pays industrialisés se montrèrent plus préoccupées d'intimité que de larges solidarités et davantage tournées vers la promotion que vers la tradition. Certaines rumeurs annonçaient par ailleurs que la famille était en passe de mourir. En réalité, il semblait bien que ces transformations l'eussent plutôt confortée. Talcott Parsons ne présentait-il pas, vers 1950, un modèle familial théoriquement ajusté au fonctionnement d'une société industrialisée ?

Et voici que depuis un quart de siècle, les équilibres qui paraissaient assurés se révèlent fragiles. En quelques années, sans qu'on l'eût prévu, les comportements se modifient profondément et perdent de leur prégnance ; des institutions aussi immémoriales que le mariage déclinent. Certains s'en inquiètent ; d'autres s'en réjouissent. Tous aimeraient savoir si les turbulences actuelles constituent un bref accident ou annoncent des changements durables et, dans ce cas, s'interrogent sur le sens de la prochaine évolution. Faut-il tenter de répondre à ces questions ?

Un peu de réflexion engage à n'en rien faire. Ne sommes-nous pas encore aux prises avec ce tumulte de changements ? Ne vaut-il pas mieux attendre la fin des agitations pour tenter de faire le point ? Et même alors, cette tentation de voir au-delà du présent n'est-elle pas un peu dérisoire ? L'histoire récente, celle de la démographie comme les autres, n'abonde-t-elle pas de prophéties qui se sont révélées erronées et de changements importants qui n'avaient pas été prévus ?

En réalité, le choix de formuler ou non des perspectives ne nous est guère laissé. Nous sommes contraints, de bon gré ou non, de nous représenter l'avenir. La simple analyse de la situation présente ne nous oblige-t-elle pas à attribuer un coefficient plus ou moins élevé d'inertie aux tendances que nous observons ? Refuser de réfléchir sur l'avenir, c'est donc aussi renoncer à comprendre le présent.

Refuser toute démarche prospective, c'est aussi s'abandonner à ce qui survient et se contenter de ne jouer dans l'évolution que le rôle de simples figurants. Prétendre être acteurs, c'est d'abord se représenter le futur et se préparer à y réagir. Impossible donc de renoncer à la démarche aventureuse d'imaginer l'avenir à partir du présent.

Mais il faut y apporter beaucoup de prudence. Toutes les conclusions de cette analyse prospective du présent ne sauraient se voir attribuer un même niveau de fiabilité. On amalgamerait alors des propositions aux degrés de probabilité très divers. Il importe donc de distinguer dès l'abord des prévisions sûres, qui se fondent sur des situations déjà acquises, des orientations probables qui résultent de tendances actuelles à forte inertie, et enfin de simples hypothèses que la situation actuelle rend simplement possibles¹.

LE CERTAIN

La démographie n'étudie pas simplement des comportements, dont on peut penser qu'ils se modifieront rapidement, mais aussi des structures, sédimentations stables des comportements passés. Si l'on calcule des perspectives à échéance d'une vingtaine d'années, il n'y a guère de risque d'erreurs à vieillir idéalement les structures présentes et à se représenter comment à ce délai, le temps les aura transformées. Ainsi nous savons dès maintenant comment évoluera d'ici à 2000 le rapport *60 ans et plus* / *20 – 59 ans* : il passera approximativement de 36 % à 51 %.

Les problèmes socio-économiques posés par cette évolution, et en particulier l'équilibre des ressources entre les grands groupes d'âge, ne concernent qu'indirectement le fonctionnement de la famille. Par contre, l'augmentation, depuis 20 ans, de l'espérance de vie à 60 ans modifiera sans aucun doute les relations inter-générationnelles à l'intérieur de la famille. En effet, vont continuer à se multiplier jusqu'à devenir les plus nombreuses, les familles à quatre générations simultanées. Il est

(1) ROUSSEL (Louis), *La famille incertaine*, Paris : Odile Jacob, 1989, chapitre XI.

évidemment difficile de préciser les modifications relationnelles entraînées par ce changement morphologique. On comprend pourtant qu'un homme ou une femme de 60 ans aura de plus en plus souvent à la fois une mère de 85 ans et un ou deux petits-enfants âgés de moins de 10 ans. Il leur faudra donc accorder à l'aïeule, dont l'autonomie ira diminuant, des soins et le réconfort qu'elle attend de son fils ou de sa fille. Et en même temps leurs petits-enfants seront là qui, eux aussi, susciteront affection et requerront attention et temps. N'y aura-t-il pas en quelque sorte concurrence entre la plus jeune et la plus vieille des générations dans l'économie affective, chez ceux qui sont sur le point d'entrer en vieillesse ou qui viennent de le faire ? Une solidarité partagée entre très vieux ascendants et très jeunes descendants entraînera parfois des choix difficiles. Ne voyons-nous pas déjà aujourd'hui, de plus en plus souvent, des mères âgées mobiliser leur fille¹ de 50 ans ou 60 ans, attendre d'elle services, visites, soins et, en quelque sorte, la captiver. Ces situations se multiplieront et deviendront d'autant plus lourdes qu'avec les fratries étroites cette charge sera de moins en moins souvent partagée.

Autre prévision, la grande majorité des enfants qui ont aujourd'hui 10 ans auront en effet rarement plus d'un frère ou d'une sœur. La moitié des fratries sera donc de même sexe. Elles seront ainsi incapables de devenir, comme c'est le cas dans les familles « nombreuses », des instances consistantes et assez solidaires pour limiter la dépendance affective des enfants par rapport à leurs parents. Entre un cadre d'éducation où le groupe des pairs est important, et une famille étroite, psychologues et sociologues ont relevé des différences sensibles dans les résultats de la socialisation : dans le premier cas, plus de stabilité, mais moins d'excellences ; dans le second davantage de performances, et moins d'intégration sociale et plus de fragilité psychique².

Par ailleurs, la prolongation d'une faible natalité entraînera aussi progressivement une diminution du nombre des oncles et tantes, des cousins et cousines. Ici aussi il est difficile de mesurer les conséquences de cette évolution. Oncles, tantes, cousins et cousines jouaient dans la socialisation des enfants un rôle fort important, en particulier pour relativiser l'influence du père et de la mère. Nous allons donc assister à un rétrécissement des relations collatérales et à un reflux des investissements affectifs vers les rapports ascendants/descendants, et donc à une dépendance affective plus grande des jeunes enfants par rapport à leur père et à leur mère. Pour peu que la mobilité résidentielle s'accroisse, beaucoup ne rencontreront leurs collatéraux qu'à l'occasion de noces ou de funérailles. Oncles, tantes et cousins auront cessé d'être des familiers obligés.

Une autre évolution est également déjà inscrite dans les faits. À tous les niveaux d'enseignement, les filles scolarisées sont désormais aussi nombreuses que les garçons. Il serait évidemment erroné d'en conclure à une prochaine égalité dans les situations professionnelles, mais la tendance actuelle d'une promotion collective des femmes se trouvera certainement amplifiée : leurs responsabilités dans l'économie seront de plus en plus importantes, et chacun sait que cette situation n'est pas sans retentissement sur la définition des rôles dans le couple, sur les attentes réciproques, et finalement sur l'équilibre du système familial. Nous ne sommes pas absolument sûrs que l'égalité entre hommes et femmes augmentera, mais il est déjà établi que les épouses auront de plus en plus souvent les moyens de l'exiger.

Le bilan de ces prévisions « sûres » peut paraître léger. Il est plutôt imprécis, en ce sens que nous savons bien quelles contraintes nouvelles pèseront sur la famille dans les prochaines années, sans pour autant pouvoir dire comme réagira alors la population. Ce que nous connaissons donc ainsi, de déduction sûre, ce n'est pas ce qui arrivera, mais seulement les problèmes que nous n'éviterons pas.

Sur les choix qui seront finalement faits pour régler ces conditions nouvelles, nous ne possédons pas de certitudes, mais certains critères des choix à venir sont plus probables que d'autres : ils sont en effet déjà installés d'une manière « lourde » dans nos mentalités. Voyons donc ce qui tend à déterminer dès aujourd'hui le probable de demain.

(1) CHILAND (Colette), *Homo psychanalyticus*, Paris : PUF, 1990.

(2) BETTELHEIM (Bruno), *Les enfants du rêve*, Paris : Laffont, 1971.

LE PROBABLE

Y a-t-il vraiment dans le présent des inerties qui vont peser sur le futur et rendre certaines éventualités plus probables que d'autres ? Ou bien l'avenir n'est-il fait que de hasards imprévisibles ? Le postulat ici retenu est qu'il existe une certaine continuité radicale du temps et que nous n'abordons une époque nouvelle que lourds des acquis, des mentalités, des images collectives engrangées, pour ainsi dire, dans les décennies précédentes. Chaque génération dispose au départ d'un capital qu'elle peut avoir l'illusion de répudier mais dont il faut bien qu'elle parte, ne serait-ce que pour le dissiper progressivement. Les vingt prochaines années seront donc lourdes de ce qui s'est déjà accumulé dans les vingt dernières. Et la seule manière de repérer le probable est donc de comprendre ce qui s'est fondamentalement passé récemment.

Les grandes tendances récentes

Nous n'allons pas ici faire en détail le bilan des modifications démographiques survenues depuis deux décennies¹. Signalons-en simplement quelques ordres de grandeur. Là où le choix des individus est décisif, les modifications ont été considérables. La natalité a baissé de plus de 25 % dans beaucoup de pays d'Europe. La divortialité a triplé : vers 1960, 1 ménage sur 10 en moyenne divorçait en France ; aujourd'hui 1 sur 3. Hier on se mariait tôt et le célibat était exceptionnel ; aujourd'hui l'âge moyen au mariage a vieilli de plusieurs années et de plus en plus nombreux sont ceux qui vivent seuls ou en couple non mariés. Mais le changement sans doute le plus suggestif est que le pourcentage des enfants nés hors mariage est passé, en France, de 7 % de l'ensemble des naissances à 28 % ; il atteint 50 % en Suède. Bref, les changements quantitatifs sont d'une telle ampleur qu'ils masquent en réalité des évolutions qualitatives. On peut bien parler d'augmentation des divorces, de diminution des mariages. En réalité, ce ne sont plus ni les mêmes divorces ni les mêmes mariages qu'il y a trente ans. En définitive, toutes ces transformations particulières ne procèdent-elles pas d'une sorte de mutation fondamentale ?

Il nous semble qu'une modification centrale soit survenue ; elle consiste en ceci : les relations familiales, et d'abord conjugales, ont cessé d'être définies par les *institutions* pour être désormais réglées par des *pactes*. Qui dit institution dit norme publique qui s'impose aux individus. Qui dit pacte désigne un arrangement privé entre particuliers. Sans doute faudrait-il apporter ici précisions et réserves. L'institution ne s'impose pas seulement de l'extérieur ; elle est acceptée, intériorisée, non pas comme une contrainte, mais comme une donnée naturelle. Quant au pacte, il serait aisé de montrer que son « particularisme » s'inscrit à l'intérieur de normes générales admises dans une société donnée et qu'il s'inspire d'un modèle social d'équité². Il existe des normes qui ne sont pas des institutions. Elles s'imposent aux individus sans référence à un système de justifications. La recherche du bonheur dans le mariage est une norme sociale, non une institution. Dire que la famille se désinstitutionnalise, ce n'est pas nier qu'elle se conforme à des normes.

Le passage, en ce qui concerne les comportements familiaux, du respect des institutions à la négociation d'un pacte, signifie en réalité que la majorité de nos contemporains considèrent la famille comme un « domaine réservé » dont ils entendent régler souverainement l'ordonnance. Les changements n'y seront plus ponctués par le franchissement de seuils irréversibles comme était le mariage autrefois, mais décidés par les parties prenantes ; ils pourront être remis en cause à tout moment par l'un des partenaires. Pour l'essentiel, naguère le déroulement de la vie familiale était, une fois pour toutes et pour tous, d'avance déterminé. Aujourd'hui, chaque couple doit inventer et sans cesse réinventer sa propre formule de solidarité et ses critères communs de choix. Nous ne voulons plus, dans notre vie familiale, être gouvernés par des lois, même si celles-ci se font, dans ce domaine, de plus en plus discrètes.

(1) ROUSSEL (Louis), « Deux décennies de mutations démographiques (1965-1985) dans les pays industrialisés », *Population*, 3, 1987.

(2) KELLERHALS (J.), COENEN-HUTHER (J.), MODAK (M.), *Figures de l'équité*, Paris : PUF, 1988.

Il n'est certes pas question ici d'apporter une explication précise à un changement aussi complexe. On voudrait simplement, parce que cela importe pour la définition du probable, poser quelques jalons pour la réflexion. Il semble d'abord que nous n'ayons pas affaire à une transformation limitée au champ de la famille mais, bien au contraire, à une modification générale des attitudes vis-à-vis de toutes les institutions. On s'accommode généralement d'elles lorsqu'elles sont perçues comme nécessaires à la vie en société. Encore essaye-t-on de les tourner, de les relativiser, soucieux d'en recueillir les avantages, mais point empressés d'en accepter les contraintes. Nous sommes impatients de maîtriser notre destin, de procéder par choix, en somme de vivre « sur mesure ». Cette volonté est particulièrement manifeste pour la vie familiale, car il nous semble que nous pouvons nous y comporter à notre guise sans léser quiconque. Cette revendication paraît d'autant plus justifiée qu'il s'agit là d'un espace où les attentes sont très vives et où la loi apparaît comme un instrument d'aliénation. Mais en réalité, ce à quoi nous assistons, c'est à une dévalorisation beaucoup plus générale de la loi. Le cas de la famille ne représente qu'une situation limite. À cette perte générale de la prégnance des institutions, il faut aussi trouver une raison.

Les raisons du changement

Depuis le début de la modernité, les institutions se fondaient sur de grands récits, religieux ou philosophiques, qui liaient le bonheur individuel au salut collectif, le respect personnel de la loi au bien général. La solidarité du privé et du public, admise par tous, rendait chacun à la fois acteur et bénéficiaire du progrès social. L'ordre n'était plus volonté d'immobilisme¹, mais, sous des formes diverses, projet d'histoire et promesse de salut.

C'est cette conception de la vie qui s'est effondrée progressivement, mais d'une manière accélérée depuis un demi-siècle. Une certaine inertie culturelle a pu, un temps, donner l'illusion que rien n'était changé. Mais il a bien fallu se rendre à l'évidence que les certitudes fondatrices avaient disparu, celles qui, voici un siècle encore, soutenaient la loi et commandaient son respect. Cette perte de crédit des fondements mêmes de la modernité s'explique sans doute par les démentis successifs que l'histoire récente a opposés aux espoirs passés.

Que le progrès dût subir quelques maladies infantiles, chacun était prêt à l'admettre. Les découvertes de la science témoignaient de toute manière du sens nécessaire de l'histoire : celui d'un indéfini progrès. Il suffisait d'un peu de patience.

Survint la Grande guerre, qui devait, dans la pensée des combattants, être l'ultime sursaut de la violence. La grande crise des années trente suivit. Et puis la « Seconde » Guerre mondiale, avec ses carnages industriels. Les « Trente glorieuses » apportèrent sans doute à une petite partie de l'humanité, aisance, santé, richesses dans des proportions inespérées, sans pour autant restaurer la confiance dans l'avenir ni rétablir, bien au contraire, le crédit des idéologies. Nous sommes devenus, par rapport à nos parents, par rapport aussi aux populations du Tiers-Monde, des consommateurs privilégiés. Nous ne sommes pourtant convaincus ni de notre bonheur ni de la viabilité de notre système. Ne venons-nous pas une fois de plus d'en mesurer dramatiquement la fragilité ?

On objectera que la vingtième siècle n'a pas le monopole des désastres et qu'à tout prendre, la peste était peut-être plus redoutable que le sida et la guerre de Trente ans, aussi meurtrière que nos conflits actuels. Sans doute, mais la différence n'est point dans des gravités difficilement mesurables. Elle tient à ce que les malheurs d'hier pouvaient se déchiffrer suivant une grille cohérente avec le système des représentations collectives d'alors. Épreuves, punitions ou avertissements de Dieu, les catastrophes avaient leur place dans un ordre général. Elles confortaient plutôt qu'elles n'affaiblissaient l'idée d'une condition humaine précaire et d'une société qui ne pouvait se maintenir que par la rigueur des institutions.

(1) LEVI-STRAUSS (Claude), ERIBON (Didier), *De près et de loin*, Paris : Odile Jacob, 1988, p. 175.

En revanche, les désastres de notre siècle ne peuvent guère être interprétés suivant un sens récupérable par notre culture. Ils démentent tous l'idée d'un progrès nécessaire dont les conquêtes de la science offrirait une figure emblématique. Nous voyons de plus en plus d'ailleurs que notre monde ne fonctionne pas suivant les grandes idées gravées aux frontons de nos monuments. Ce n'est pas la fraternité qui définit les rapports entre nations, ni la vertu qui conduit à la réussite. Nous soupçonnons la vie publique d'être un simple spectacle, et ce qui se passe sur la scène, d'avoir pour fonction de masquer les manœuvres de coulisse¹. À tort ou à raison, nous avons le sentiment de vivre dans un monde désormais désenchanté².

C'est à partir de cet environnement culturel qu'il faut comprendre l'évolution de la famille. Les changements que l'on y observe depuis 25 ans ne sont en somme qu'une réaction à un contexte social beaucoup plus large. Comment gouverner sa vie privée, et la famille qui en est l'espace privilégié, dans un univers sans repères fixes et sans avenir prévisible ? Voilà l'énoncé du vrai problème. Le mieux n'est-il pas de gérer ses relations familiales « à vue », comme les hommes politiques le font pour les affaires publiques ? Telle est la situation actuelle. Encore faut-il savoir si elle présente une forte inertie dans ce que Fernand Braudel appelait « la longue durée »³.

L'inertie des tendances récentes

Une réponse négative à cette question ne peut être écartée d'emblée. Demandons-nous donc si ce que nous observons répond aux deux caractéristiques principales de toute tendance lourde, un enracinement assez profond dans le temps, et un vaste champ d'influence qui s'explique par la centralité de sa position.

Il semble d'abord que le procès de désinstitutionnalisation de la famille soit bien ancré dans la durée. Si ses effets se sont surtout manifestés depuis un quart de siècle, le principe en était en réalité, depuis plus d'un siècle, latent : la privatisation progressive de la famille n'a-t-elle pas commencé dès que le sentiment amoureux a tenu lieu de fondement à l'union ? Quant au familialisme des années cinquante, il n'a pas constitué une parenthèse dans ce progrès, mais une forme particulière de repli sur la vie privée au lendemain d'une guerre où les grandes certitudes et assurances publiques s'étaient effondrées.

Enfin, cette tendance à la dévaluation des institutions existe, on l'a dit plus haut, bien au-delà du champ de la famille : elle gouverne les attitudes de nos contemporains vis-à-vis du travail, des codes et de toutes les contraintes sociales. Ajoutons, et cette précision est importante, que ce changement n'atteint pas seulement la France, mais l'ensemble des pays européens, et, au-delà, toute l'aire des civilisations de tradition chrétienne.

Les institutions ont longtemps exprimé les conditions sociales de la survie collective⁴. Elles se justifiaient ensuite, à partir de l'entrée en modernité, comme des règles sociales du bonheur. Elles détournaient parfois de certaines satisfactions immédiates et individuelles, mais au profit d'un bien à long terme. L'imprévisibilité de l'avenir, le discrédit des idées fondatrices d'un sens à long terme poussent nos contemporains à privilégier les évidences de l'immédiat. Cette forme de rationalité nous confine dans un temps sans profondeur.

Nous cherchons toujours le bonheur, en particulier dans la famille, mais le pari sur le long terme, sur le détour, a cessé d'apparaître comme raisonnable. À naviguer ainsi « au plus près », nous ne savons guère où nous allons ; du moins évitons-nous les écueils proches.

D'un « habitus » collectif aussi englobant, il ne nous paraît pas possible de dire qu'il est léger, qu'il constitue en somme une mode dont nous sourirons dans quelques années. Il nous faut considérer

(1) BAUDRILLARD (Jean), *Simulacres et simulations*, Paris : Galilée, 1981.

(2) GAUCHET (Marcel), *Le désenchantement du temps*, Paris : Gallimard, 1985.

(3) BRAUDEL (Fernand), « La longue durée », *Annales ESC*, octobre-novembre 1958.

(4) ROUSSEL (Louis), *La famille incertaine*, *op. cit.*

comme probable qu'il se maintiendra et se demander quelles conséquences prévisibles il entraînera demain pour la famille.

Le sens des inerties

Les années soixante-dix ont marqué une véritable rupture dans l'évolution de la famille. C'est qu'en effet les attentes depuis longtemps présentes ont alors trouvé, soudain, leur « praticabilité » : l'autonomie des femmes, grâce à leur entrée massive sur le marché du travail ; la maîtrise de la fécondité, par une contraception infaillible ; la réversibilité des engagements, par des lois plus « flexibles »¹. Il s'en est suivi une brusque et provisoire poussée des évolutions en cours. La diffusion de cette « praticabilité » est aujourd'hui largement réalisée et son effet d'accélération presque terminé. Les changements à moyen terme seront dus à la seule force de la tendance. Nous glissons désormais sur notre erre. Telle est, à notre sens, la raison principale du ralentissement actuel de l'évolution qu'il serait imprudent, dans ces conditions, de prendre pour une pause stable, *a fortiori* pour l'amorce d'un retournement.

Que dire dans ces conditions de l'avenir de la nuptialité ? Dans la logique de l'évolution, l'acte de se marier perdra encore de sa signification et de sa fonction de seuil. Ni les relations sexuelles, ni la vie commune, ni la fécondité n'exigeront ce préalable institutionnel. Est-ce à dire que l'on se mariera de moins en moins ? Il est possible au contraire que le caractère devenu anodin du mariage incite un nombre plus important de jeunes à le contracter et à le faire plus précocement. Puisque la signification intrinsèque du rite est exténuée, ce sont les conséquences pratiques de la formalité qui décideront du choix entre mariage et simple vie commune. Le mariage devient affaire d'opportunité. Une modification du droit social en faveur de ceux qui le contractent peut, un temps au moins, faire « s'envoler » les indices, comme on l'a observé récemment en Autriche, puis en Suède. Ainsi finirait par se vérifier l'hypothèse de ceux qui estiment que le dernier mot dans les options familiales est d'ordre comptable et s'explique surtout par la rationalité économique².

Peut-on raisonner de même pour la fécondité ? Est-ce là aussi simple affaire de calcul et, dans ce cas, la politique démographique peut-elle rectifier la tendance actuelle à la baisse ? Sans doute. Mais probablement cette action du droit social serait-elle moins efficace que pour la nuptialité ? Il ne s'agit plus en effet de modifier le statut d'une union dans une population où ce statut a perdu de son importance. Ce dont il est question cette fois, c'est d'un changement effectif de situation : le passage d'un couple sans enfant à un couple avec un enfant, avec deux enfants, avec trois enfants. Changement réel donc, et non plus seulement symbolique. Ici les avantages sociaux pèsent encore, mais sont moins décisifs.

On peut penser que la fécondité de rang 1 correspond encore, dans notre pays au moins, au désir des couples, et plus particulièrement des femmes, de faire l'expérience d'une dimension importante de l'existence : celle de la parentalité. Au reste, cet enfant unique ne modifie guère les contraintes des parents. On lui consacre du temps, certes, mais cette naissance reste généralement compatible avec l'activité professionnelle des deux conjoints et, plus généralement, avec leur mode de vie. Cette facilité d'adaptation encourage, ou plutôt ne décourage pas le projet d'un deuxième enfant. Mais alors, la « charge » se révèle plus lourde ; il faut davantage d'arrangements et d'efforts pour atteindre un équilibre que compromet la moindre maladie d'un enfant ou une grève scolaire. Il devient alors évident qu'un troisième enfant exigerait une remise en cause profonde du mode de vie, en particulier de l'activité professionnelle de l'un des parents. Même si une solution pratique était trouvée, le poids des enfants entraînerait une restructuration de l'économie affective de la famille. Le centre de gravité de celle-ci se trouverait déplacé du couple vers les enfants. Tout cela n'est probablement pas clairement perçu et précisément calculé, mais nettement pressenti et le plus souvent aboutira à la

(1) CARBONNIER (Jean), *Flexible droit*, Paris : LGDI, 1979.

(2) BECKER (G.), *An Economic Analysis of Fertility*, National Bureau of Economics. LEMENNICIER (B.), *Le marché du mariage et de la famille*, Paris : PUF, 1988.

diminution du pourcentage des enfants de rang 3. Dans ces conditions, l'effet raisonnablement escompté d'une politique nataliste résolue et généreuse serait de maintenir la situation actuelle et, au plus, de rapprocher légèrement l'indice de fécondité du seuil de renouvellement des générations.

Il n'en reste pas moins qu'une nouvelle et forte baisse sensible de la fécondité n'est pas à exclure. Il n'est que de considérer les niveaux actuels atteints en Allemagne et en Italie pour comprendre que le maintien de la fécondité à proximité du seuil de renouvellement des générations n'est pas une situation définitivement acquise.

Il serait fastidieux de passer en revue les différents comportements démographiques et de s'interroger sur l'évolution de chacun. On voudrait seulement souligner deux tendances qui paraissent présenter une forte inertie et devoir jouer un rôle décisif. La première se rapporte à la nouvelle situation de la femme, à la position d'égalité qu'elle revendique et qui, en principe, ne lui est plus refusée, à sa volonté de maîtriser sa fécondité, à son souci de maintenir par son autonomie matérielle ses libertés de décision. Cette attitude nouvelle est-elle un accident précaire et les relations entre les conjoints redeviendront-elles ce qu'elles étaient encore au lendemain de la dernière guerre ? Comment ne pas voir que nous nous trouvons ici devant une situation probablement irréversible et qui continuera à transformer la famille.

Par ailleurs, et plus généralement, le passage de l'institution au pacte conjugal entraînera une propension de plus en plus forte à la « légèreté » des engagements, pour utiliser le vocabulaire de M. Kundera ¹, et donc à une instabilité des unions, qu'elles aient été ou non d'ailleurs sanctionnées par un mariage. Il s'ensuit que la modèle biographique qui était celui d'un cycle de vie unique avec une seule famille d'origine et une seule famille de procréation cesse d'être la norme. L'enfant peut être élevé par ses deux parents biologiques, puis par sa mère seule, puis par sa mère et un nouveau conjoint. Il peut avoir frères et demi-frères mais aussi vivre dans sa nouvelle famille avec un enfant qui n'a aucun lien biologique avec lui. Adulte, il aura sans doute cohabité avec un ou plusieurs partenaires avant de se fixer plus ou moins tardivement par le mariage. Un enfant est venu alors, parfois deux. Puis la solidarité affective du couple s'est affaiblie. Les conflits surviennent ; la rupture, par consentement mutuel, est décidée. Il faut ensuite vivre un temps, seul pour l'homme ; avec l'enfant ou les enfants pour l'épouse divorcée. Cette solution provisoire aboutit dans la plupart des cas à une union nouvelle, de droit ou de fait, union que parfois scelle une naissance. Mais les enfants grandissent, quittent les parents. On se retrouve entre conjoints, seuls pour une vingtaine d'années. On a eu en somme plusieurs vies successives, faites d'unions plus ou moins stables et de périodes de transition.

Une telle segmentation du temps est désormais banale. Certains continueront pourtant à suivre le cycle unique et classique qui conduisait, par étapes prévisibles, du mariage au veuvage, ou au décès. Néanmoins, pour eux aussi, la rupture de la famille sera, dans leur enfance du fait de leurs parents, dans leur vie adulte de leur propre fait, un risque permanent et perçu comme non négligeable. Dans ce compartimentage des épisodes familiaux, l'agent de continuité pour l'enfant est la mère. Quoi qu'il arrive, elle du moins, demeure solidaire de l'enfant et lui fournit un cadre temporel stable. Une enquête récente de l'Institut National d'Études Démographiques montrait que 50 % des pères non gardiens perdaient tout contact régulier avec leur enfant. La mère apparaît dès lors comme le personnage essentiel de la famille. De telles situations confirment que, provisoirement au moins, nous entrons dans un modèle matrimonial de type matrilinéaire.

Dans ces conditions, la situation des enfants dans la famille se trouvera profondément modifiée. C'est que la forme contractuelle, le pacte, ne règle pas seulement la solidarité conjugale. C'est le régime général de la famille qu'elle investit. Très vite les enfants vont donc négocier eux aussi un pacte plus ou moins explicite avec leurs parents. Faute de critères assurés, ceux-ci hésiteront entre le permis et l'interdit, ou plutôt réduiront le champ de l'interdit à ce qui menace la santé de l'enfant ou le succès de sa scolarité. Encore seront-ils souvent peu ou mal entendus. L'enfant ne connaîtra donc guère de limites nettement définies à ses attentes et à ses satisfactions.

(1) KUNDERA (M.), *L'insoutenable légèreté de l'être*, Paris : Gallimard, 1984.

Mais avec l'adolescence, le voilà contraint d'affronter la réalité extérieure, la compétition scolaire, les inévitables disciplines sociales. Le voilà soudain désemparé et comme scandalisé. La plupart des jeunes traversent sans grave dommage cette épreuve. D'autres, de plus en plus nombreux, tentent de l'esquiver. Mais les issues offertes sont parfois des impasses ou constituent des risques graves : la délinquance, la drogue, la maladie, la désespérance. La famille de demain continuera probablement à imposer à ses enfants une adolescence difficile et une jeunesse risquée. Les parents n'ont pas fini de s'inquiéter de leurs enfants.

Tel est le probable. Il renvoie moins à des situations précises à venir qu'à des tendances générales actuelles, à forte inertie. Il semble donc que nous allions vers une famille plus floue, vers un pacte conjugal plus fragile, vers une socialisation plus difficile. Qu'est-ce donc qui empêche de passer de ce probable au certain ? C'est que le poids du passé doit se combiner avec des données imprévisibles, et que nous allons maintenant prendre en compte. C'est aussi que l'histoire n'est jamais écrite d'avance et que ses acteurs peuvent en rectifier les pesanteurs. Le probable n'est jamais que la condition de plusieurs possibles.

LES SCÉNARIOS DU POSSIBLE

L'évolution prochaine peut en effet prendre des formes différentes. On n'aboutira pas à partir du seul probable à une définition de l'avenir, même imprécise. Il faut ajouter successivement à la tendance lourde observée diverses hypothèses qui ne sont que possibles. Le probable doit se combiner avec le contingent. Il devient alors simple possible : nous tombons au niveau des scénarios. Nous admettrons tour à tour deux grandes hypothèses : la première, que des événements importants surviendront qui menaceront soudain l'équilibre de la société globale et retentiront sur le fonctionnement de la famille ; la seconde, au contraire, que l'évolution actuelle se prolongera sans être, de l'extérieur, perturbée par une crise grave.

Première hypothèse : un séisme social

Il s'agit de se demander quelles incidences aurait sur la famille la brusque apparition d'une rupture d'équilibre dans des domaines qui sont aujourd'hui déjà considérés, à terme, comme à risques. On n'examinera pas distinctement toutes les crises envisageables : « crack » financier et aggravation sensible du chômage, diffusion d'une maladie contagieuse mortelle, accident écologique de grande dimension, résurgence généralisée de la violence. Il s'agit en somme de situations extrêmes où, soudain, la société serait en danger de perdre sa cohésion et où, de ce fait, chaque individu se sentirait menacé dans ses biens et dans sa vie.

Que deviendrait la famille dans ce cas ? Il est peu probable qu'elle réagirait par un retour à des comportements proches de ceux de 1950, disons par un scénario de simple *restauration*. En effet, l'environnement social menaçant exigerait des règles strictes de solidarité familiale et sociale, des interdits précis, chaque transgression mettant le reste de la famille et du groupe social en danger. C'est donc plutôt un scénario d'état de siège, disons un scénario « *état d'urgence* » qui se développerait. On se soucierait peu des sentiments et des idées, mais un conformisme rigide serait exigé dans la famille comme dans les autres instances sociales. La crainte générale de la mort suffirait pour un temps à motiver cette transformation soudaine des attitudes. La visibilité du danger conduirait à des normes rigoureuses et à des sanctions brutales. Le risque s'éloignerait-il que cet état de siège disparaîtrait, sans que l'on puisse affirmer que l'on reviendrait alors à la situation antérieure.

Deuxième hypothèse : une évolution tranquille

Mais laissons là ces hypothèses noires et admettons que nos sociétés parviennent à éviter tous les écueils qui semblent aujourd'hui se multiplier devant elle. Il ne se passe, dans cette hypothèse, rien

de catastrophique. Les grands équilibres demeurent. Le mode de vie des instituts n'est pas brusquement remis en question. Quels scénarios deviennent alors les plus vraisemblables ?

Celui qui semble avoir les faveurs d'une bonne partie de l'opinion pourrait s'intituler le scénario « *balancier* ». On y adopte l'idée reçue d'un régulateur quasi automatique des mœurs. Tout excès conduirait nécessairement à une réaction. La « période » de prévalence d'un modèle, familial ici, serait d'environ une génération. Les fils ne s'inscrivent-ils pas en faux contre leurs pères ? À père avare fils prodigue. À père hédoniste, fils puritain. Nous serions peut-être à la veille d'aborder une nouvelle époque « victorienne ». Sans doute d'ailleurs le mouvement serait-il hâté si ceux-là qui en sont partisans se regroupaient et faisaient tapage. Sectes et intégristes se mobiliseront sans doute pour hâter cette révolution moraliste. Ils brandiront la menace de décadence, prôneront un retour aux valeurs traditionnelles, à celle de la famille en particulier. Ainsi défini, le scénario « balancier » a-t-il de sérieuses chances de se réaliser ?

Disons qu'on ne peut certes pas en exclure l'éventualité. Il bénéficierait en somme de la représentation anticipée d'une crise perçue comme imminente si une orientation nouvelle n'était pas rapidement imposée au cours des choses. La faiblesse de tels mouvements d'opinion tient à l'étroitesse de leur point de vue : ils prétendent en effet réformer la famille, moraliser l'individu, mais ils semblent ignorer que la recherche du profit, la compétition, l'égoïsme sont les ressorts de notre économie, de notre vie politique nationale et internationale. Ce qui serait faute ici, dans la famille, resterait la clé du succès là, dans la société globale. On voudrait réformer la famille et laisser la société en l'état, imposer la vertu dans la famille et laisser la violence régler les autres rapports sociaux. De telles contradictions peuvent provisoirement s'imposer ; on voit mal qu'elles soient capables de fonder un ordre durable, sinon par la terreur.

Mais alors, le plus simple n'est-il pas, toujours dans l'hypothèse d'une absence de crise, d'imaginer que les équilibres présents se maintiendront et que ce qui est possible aujourd'hui le demeurera ? Peut-on envisager un scénario *stabilité* ? Ne faut-il pas voir les premiers « frémissements » de ce prochain équilibre dans l'apaisement récent de l'évolution démographique ?

Nous avons montré plus haut que le ralentissement très net de l'évolution, pour la fécondité en particulier, était dû à la diffusion presque achevée désormais de pratiques qui, dans un premier temps, avaient été des facteurs importants d'accélération. Ajoutons que la « pause » ne concerne pas tous les comportements. C'est entre 1980 et 1990 par exemple que le pourcentage des naissances hors mariage a le plus rapidement augmenté. La perspective d'une quelconque stationnarité durable est-elle d'ailleurs vraisemblable dans le domaine des mœurs ?

A. de Tocqueville a bien montré que tout changement appelle, à plus ou moins long terme, un autre changement, et que la satisfaction d'une attente entraîne l'apparition d'un nouveau désir et l'obtention d'une liberté, la revendication de franchises plus larges. Un état de stabilité spontanée paraît donc bien peu probable. La nécessaire « agrégation » des comportements et des histoires produit des effets sociaux que les agents individuels, soucieux seulement de leurs projets, n'ont pas envisagés et, *fortiori*, qu'ils n'ont pas pris en compte : ici, l'inflation des attentes individuelles aboutit progressivement à la revendication collective d'une égalité par le haut. Appelons donc scénario « *Tocqueville* » cette perspective proposée par l'auteur de la *Démocratie en Amérique*. Sa réalisation peut se développer en plusieurs temps qui, d'ailleurs, se chevauchent largement.

Dans un premier moment donc, « tout menace de devenir si semblable... que la figure particulière de chaque individu se perdra bientôt dans une physionomie commune »¹. Cette normalisation, ce renoncement à la liberté singulière, fait que les hommes « plient d'avance leur âme à cette servitude nécessaire »². Dans ces conditions, l'État gouverne désormais aisément les citoyens. Il ne le fait plus par la menace et l'obligation, mais par une sorte de chantage au bonheur qui aboutit à « les fixer irrévocablement dans l'enfance ». De cette manière, il s'assure une docilité constante et « réduit

(1) TOCQUEVILLE (A. de), *op. cit.*, p. 328-335.

(2) TOCQUEVILLE (A. de), *op. cit.*, p. 328-335.

chaque nation à n'être plus qu'un troupeau d'animaux timides et industriels, dont le gouvernement est le berger »¹. Ainsi ce ne serait plus en brandissant la menace, mais en manipulant les désirs, que l'État assurerait la survie d'une société menacée de dislocation. Le désir d'égalité conduirait, s'il était exaucé, à la normalisation.

L'hypothèse d'une telle évolution n'est pas le monopole de Tocqueville. Sous des formes diverses avec des arguments différents, d'autres que lui ont envisagé et décrit ce type de ruches humaines : Huxley, Orwell, mais aussi Foucault, comme tant d'autres. Et qu'est-ce donc qu'un État vraiment totalitaire, sinon celui qui s'efforce de contrôler jusqu'aux pensées et aux désirs de ses sujets ? Si l'agrégation des comportements libres mène à une anomie insupportable, la normalisation n'est-elle pas la tentation la plus séduisante pour ceux qui prétendent assurer la survie du groupe.

Il s'agit là, certes, d'une hypothèse très générale, mais l'on peut aisément l'appliquer à la famille. Celle-ci n'est-elle pas un dispositif essentiel du fonctionnement de la société ? La fécondité désirée par les couples leur serait suggérée par l'État. L'eugénisme deviendrait la règle. Le couple viserait non seulement la maîtrise quantitative de la fécondité, mais aura la maîtrise qualitative. On se méfierait de nouveau de toute émotion extrême. La passion amoureuse redeviendrait probablement subversive. L'éducation serait domaine réservé du pouvoir. Bref, les parents seraient réduits à n'être que de grands enfants.

Quel crédit accorder à ce scénario ? Il peut paraître de prime abord un peu gratuit et plus systématique que vraisemblable. N'y a-t-il pas quelque naïveté à imaginer un pouvoir politique assez fort et habile pour gouverner ainsi les volontés et les opinions ? Ne serions-nous donc pas assez critiques pour résister à ce qui prétendrait modifier nos désirs et nous réduire à l'état d'enfants crédules ?

Hypothèse romanesque mais invraisemblable que cette représentation de l'avenir ? Et pourtant les exemples ne manquent pas, aujourd'hui comme hier, de la puissance des industries de persuasion. Nous nous moquions, il y a un demi-siècle, de la propagande d'Hitler et de sa prétention à gouverner les désirs dans la famille comme dans la société. Fut-il si loin de réussir ? Aujourd'hui les investissements publicitaires se mesurent en milliards. Ils sont faits par des entreprises dont les responsables peuvent difficilement être considérés comme des naïfs. Leurs réussites, au moins commerciales, sont évidentes. Les grands de ce monde s'entourent de leurs conseils et les considèrent comme des auxiliaires indispensables.

Mais l'argument le plus suggestif en faveur de la vraisemblance de cette hypothèse est sans doute le succès des médias et de toutes les activités ludiques qu'ils offrent. Les jeux se multiplient de toutes parts, les concours sollicitent auditeurs, lecteurs et téléspectateurs. L'insolite et le merveilleux font recette. Pourquoi, si ces techniques de persuasion s'améliorent encore un peu, le pouvoir politique ne parviendrait-il pas à régenter nos désirs intimes comme la publicité oriente déjà nos achats ? Certes, nous n'en sommes pas là, mais d'aucuns déjà semblent bien perméables à ces nouveaux dispositifs de servitude volontaire.

CONCLUSION

Sommes-nous, au terme de cette analyse, plus éclairés sur l'avenir ? Cette revue des scénarios possibles n'est-elle pas simple jeu de l'esprit qui aboutit finalement à confirmer l'imprévisibilité de l'avenir ?² Parmi ces scénarios, nous en avons considéré certains comme très peu vraisemblables. D'autres ne seraient acceptables que sous certaines conditions extrêmes. Et surtout, sommes-nous sûrs d'avoir bien envisagé tous les possibles ? Tout cela mérite-t-il vraiment de retenir l'attention d'un lecteur sérieux ?

(1) TOCQUEVILLE (A. de), *op. cit.*, p. 322-327.

(2) MOSCOVICI (Serge), Contribution à la rubrique « Face à l'imprévisible », *Le Débat*, n° 60, mai 1990.

À notre sens, le véritable intérêt de tels scénarios n'est pas de repérer l'avenir le plus probable, mais de nous mettre concrètement en face de l'indétermination du futur. Voici donc les différentes figures possibles de l'histoire prochaine. À laisser les choses aller suivant leur pente, c'est l'une de ces différentes issues qui sera sans doute notre lot. Ni les unes ni les autres ne sont exaltantes. Si nous ne pouvons rien faire pour les conjurer, le mieux pour nous aujourd'hui n'est-il pas, comme nous le faisons, de n'y point songer. Pourquoi gâcher aujourd'hui en se représentant les risques de demain ?

Si au contraire nous nous estimons capables d'infléchir le probable, alors cette inconscience acceptée est la pire réaction face au risque. Tout n'est pas possible, mais la pluralité même des scénarios infirme la conception d'une histoire-destin. Du coup, par la seule représentation de ces scénarios, sommes-nous pressés de ne pas succomber au probable, et invités à imaginer un avenir dont nous serions les acteurs, même si nous ne pouvons en prévoir d'emblée les détails. Ce scénario, appelons-le *poétique*, au sens étymologique du mot, puisqu'aussi bien il reste à inventer et à réaliser.

Dans ce moment, peut-être bref, où l'histoire hésite encore entre plusieurs avènements, cette dernière figure de la famille n'est pas une manière sournoise d'introduire un peu d'optimisme dans un texte qui a pu sembler en manquer. Pour qu'elle se réalise, elle demande en effet lucidité et courage ; c'est dire qu'elle est à la fois la plus satisfaisante, mais sans doute aussi la moins vraisemblable. Laissons encore à A. de Tocqueville le mot de la fin : « Ayons donc de l'avenir, écrivait-il, cette crainte salutaire qui fait veiller et combattre, et non cette sorte de terreur molle et oisive qui abat les cœurs et les énerve »¹.

Pour contacter ALEPH :

Bruno Hérault (chef de projet) : bherault@plan.gouv.fr – aleph@plan.gouv.fr
Réalisation et diffusion : Sylvie Chasseloup – schasseloup@plan.gouv.fr

Commissariat général du Plan

18, rue de Martignac – 75700 Paris 07 SP
+33 (0)1 45 56 51 00
<http://www.plan.gouv.fr>

(1) TOCQUEVILLE (A. de), *op. cit.*, p. 322-327.